



Urbanisme  
Environnement

Le Roeulx, le 21/09/2023

Maître Derue  
Rue de la Station, 83  
7070 Le Roeulx

Agent traitant: Eric Marin  
☎ direct: 064/31.07.53 ☎ général: 064/31.07.40  
☎ 064/31.07.61  
eric.marin@leroeulx.be  
réf. à rappeler SVP: AD/UR/EM/21/09/2023  
Vos réf. : Fabienne Gigounon

### INFORMATIONS NOTARIALES

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 18/09/2023 relative à un bien sis à **R JULES BEGHIN 8** à **MIGNAULT** cadastré section D n° **318-B, 320-F** et appartenant à

nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

(1) Le bien en cause :

1° est situé

- en zone :
  - o Agricole

au Plan de Secteur de La Louvière - Soignies adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 09/07/1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité;

3° est situé en :

- o Zone destinée à l'agriculture

au Schéma de Développement Communal adopté par le Conseil Communal de la Ville du Roeulx le 22 octobre 2008 et entré en application le 20 juin 2009 ;

4° est situé en :

- Aire rurale

au Guide Communal d'Urbanisme adopté par le Conseil Communal de la Ville du Roeulx le 22 octobre 2008 et entré en application le 20 juin 2009 ;

5° est situé en zone de protection de patrimoine :

-

6° est situé en zone d'aléa inondation :

- Débordement
- Aléa faible, Aléa très faible

6a° est impactée par un axe de ruissellement de type :

- 7° est situé dans le sous-bassin hydrographique de la **Senne**.
- 8° est situé en zone d'épuration individuelle .
- 9° est situé dans la zone tampon (100m) de Fluxys : **Oui**.
- 10° ~~est situé dans la zone tampon (100m) d'Air Liquide :~~
- 11° est situé sur un bien repris à l'inventaire du patrimoine : **Ferme de la Belle Maison, ensemble clôturé, composé de bâtiments en briques et moellons calcaire sous bâtières de tuiles, dont la construction s'est échelonnée du XVIè au XIXè s. et abusivement restauré.**
- 12° ~~est situé sur un monument classé :~~
- 13° ~~est situé sur un site classé :~~
- 14° ~~est situé sur un site à réaménager :~~
- 15° ~~est situé sur une zone de captage d'eau, prévention éloignée :~~
- 16° ~~est situé sur une zone de captage d'eau, prévention rapprochée :~~
- 17° ~~est situé sur une zone Natura2000 :~~
- 18° ~~est situé dans un périmètre de reconnaissance économique :~~
- 19° ~~est repris dans la banque de données de l'état des sols wallons (BDES) en tant que :~~
- 20° ~~est repris dans la carte archéologique avec le code :~~

Le bien en cause a fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré(s) après le 1er janvier 1977 :

- Demande introduite par \_\_\_\_\_ délivré le **11-02-99**

Ce(s) permis a (ont) - respectivement - été délivré(s) en vue de :

- **Transformation d'une annexe de ferme**

D'autre part,

- Le bien repris sous rubrique ne risque pas de faire l'objet d'une expropriation dans les prochains mois.
- Liste de sauvegarde : ~~OUI~~ - NON
- Permis d'environnement : ~~OUI~~ - NON
- Infraction reconnue par procès-verbal de police: ~~OUI~~ - NON
- Insalubrité : ~~OUI~~ - NON
- Permis de location : ~~OUI~~ - NON
- Certificat de performance énergétique : ~~OUI~~ - NON
- Bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau et électricité, pourvu d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux : OUI - ~~NON~~
- Est situé le long d'une voirie : ~~régionale~~ - communale

**Nous vous demandons de bien vouloir verser la somme de 40 € au compte n° BE04 0910 0038 8231 (BIC – GKCCBEBB) de la ville avec la référence de la demande.**

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Au Roeulx, le 21/09/2023  
Pour le Collège,

La Directrice générale,



M. Redko.



Le Bourgmestre,



B. Friart.

N.B. La redevance sur la délivrance de renseignements a été revue en séance du Conseil Communal du 1<sup>er</sup> Octobre 2014 et a été fixée à **40,00 € par parcelle** .